

### Disparition de l'ORCAN : pour qui sonne le glas ?



Au mois de mars, j'interrogeais le devenir de l'adoption internationale. C'était faire preuve de beaucoup d'optimisme en n'envisageant pas également celui de l'adoption nationale. Il y a quelques semaines, nous apprenions avec stupéfaction l'arrêt de l'activité de l'Organisation régionale de concertation sur l'adoption en Normandie (ORCAN), programmé pour la fin de l'année. Avec l'ORCA dans l'est de la France et ERF, il s'agit de l'une des trois structures spécialisées dans l'adoption des pupilles de l'État à besoins spécifiques. Son but : trouver des familles pour ces enfants, préparer et accompagner enfants et parents. Le retrait d'un des départements signe la disparition de ce dispositif : les deux autres départements ne souhaitent apparemment pas augmenter leur participation

financière et le soutien de l'État n'est pas suffisant. L'avenir de plusieurs dizaines d'enfants conditionné à quelques euros !

Préfère-t-on maintenir des enfants, juridiquement adoptables, dans des institutions ou des familles d'accueil (pour un coût moyen d'environ 100 euros par jour) jusqu'à leur majorité et les laisser aborder seuls l'âge adulte, quitte à prendre le risque de les retrouver ensuite dans la rue, en hôpital psychiatrique ou exploités leur vie durant par des personnes sans scrupule ? Raccourci caricatural et excessif, me direz-vous ? Une étude suédoise, portant sur l'ensemble de la population du pays, a montré que la prévalence des maladies psychiatriques et celle des suicides étaient, pour les enfants placés, respectivement 5 et 6 fois supérieures à la norme de la population... En France, les jeunes qui ont été placés sont surreprésentés chez les SDF (23 % contre 2 % de la population globale).

Alors, a-t-on pris le temps de calculer le coût réel - financier, humain et social - d'une telle politique ? Que fait-on de l'intérêt de l'enfant alors que la France a ratifié la convention des droits de l'enfant et celle de La Haye ? Mais au-delà de la question financière, n'aurions-nous pas affaire à un manque de volonté politique, à un désintérêt manifeste de la société pour ses enfants les plus vulnérables, voire à une volonté d'éradiquer l'adoption ? Disparition du SIAPE avant qu'il ait vraiment abouti, aucune suite donnée aux préconisations relatives aux pupilles de l'État de différents rapports (Colombani ; Hesse et Naves), absence de convocation du Conseil supérieur de l'adoption depuis novembre 2014... Plus personne, ou presque, ne se préoccupe des enfants pupilles de l'État. Depuis toujours, EFA milite pour le développement de structures comme les ORCA. L'expertise de professionnels spécialisés dans l'adoption des enfants à besoins spécifiques, la confrontation des regards et des pratiques, et l'accompagnement sont indispensables. En 2006, EFA se mobilisait en faveur des « enfants oubliés », en France : pupilles de l'État sans projet familial, enfants sous tutelle d'État, enfants en situation de délaissement manifeste, et constatait que, malgré nos nombreuses sollicitations, les dispositifs nécessaires peinaient à se mettre en place. Dix ans après, ce constat est malheureusement toujours d'actualité et les pupilles de l'État sont, une fois encore, victimes de délaissement institutionnel.

**Nathalie Parent**

*Présidente d'Enfance & Familles d'Adoption*

*Membre du Conseil national pour l'accès aux origines personnelles*